

Don du citoyen Thevenin, du district de Saint-Dizier, d'une somme de 200 livres en numéraire, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Thevenin, du district de Saint-Dizier, d'une somme de 200 livres en numéraire, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 190;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27970_t1_0190_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

des tyrans coalisés, conduisez au port le vaisseau qui a été battu par tant d'orages; ne laissez s'accroître aucune faction, continuez à livrer au glaive de la loi, les scélérats sous quelque forme qu'ils se présentent, et quelque poste qu'ils occupent. Votre fermeté fait pâlir nos ennemis du dedans, et déconcerte ceux du dehors. Comptez, dignes représentants, sur les républicains marseillais, ils sont encore les mêmes hommes, qui, au 10 août, renversèrent le trône du tyran que vous avez livré à l'échaffaud. Leurs corps vous serviront encore de remparts, et ce ne sera point en vain que nous aurons prêté le serment de défendre la représentation nationale, et de mourir pour la liberté. Vive la République, Vive la Montagne».

J. CARLE, GRANET aîné, GUIGON, NOARD, BRUN, BARLIEU, CHABRE, CRESY, FIQUET, BELLON, BROSARD, MOLLY, J. HUGUET.

33

Le citoyen Jean-Baptiste Thevenin (du district de Saint-Dizier) fait don à la patrie d'une somme de 200 livres en numéraire.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

34

Les citoyens du canton de Loubaresse (2), département de l'Ardèche, invitent la Convention nationale à rester à son poste, et offrent à la patrie une somme de 750 liv. [en assignats, déposée par le citoyen Gleizal, député].

Mention honorable et insertion au bulletin (3).

[Le canton de Loubaresse, à la Conv.; 11 germ. II] (4).

« Représentants d'un peuple libre,

Restez à votre poste pour maintenir votre sublime ouvrage, et assurer notre bonheur par le sage gouvernement révolutionnaire que vous venez de nous donner.

L'idole du fanatisme a disparu de nos temples, qui ne sont aujourd'hui que les temples de la Raison; c'est là que le peuple de ce canton réuni, a solennellement célébré, la défaite des rebelles de Lyon, et la reprise de Toulon, aux cris mille fois répétés vive la République, vive la Convention nationale; une collecte volontaire et patriotique y a été ouverte, elle s'élève à la somme de sept cents livres, que nous venons déposer sur l'autel de la patrie pour subvenir

(1) P.V., XXXVI, 75 et 228. Minute du P.V. (C 301, pl. 1077, p. 24, non datée, précisant comme suit le détail des 200 liv.: 29 écus de 6 liv., 5 de 3 liv., 6 pièces de 1 liv., 1 de 12 s. et en monnaie 4 s.).

(2) Et non Ludarets.

(3) P.V., XXXVI, 75 et 227.

(4) C 302, pl. 1091, p. 35.

aux frais de la guerre; vengez la liberté violée et l'humanité outragée».

Signés les sachant écrire à la maison commune :

BOUSCHET, MERLE, REBOUL, MARTIN, MOURGUE, VILLESÈCHE, JOURDANET, GIBERT, VIEU, M. REBOUL, GILLE, TALAGRAND, GILLES, DUBOIS, TALAGRAND, COUDOT, GILLES, CHALBOX, MARTIN, DUBOIS, ROUX, PALPADAN, MERLE, MERCIER, PALPADAN, MANIAC, BRUN, MICELLE, ROMIEU, SAUZON, PALHON.

35

Les citoyens Jacquin et Dupin font hommage à la Convention nationale d'un almanach républicain; c'est une galerie historique et philanthropique des hommes célèbres.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (1).

[s.l., 2 flor. II] (2).

« Citoyen Président,

Deux jeunes républicains qui ont juré de consacrer tous les moments de leur existence à leur patrie, employent les loisirs que leur laissent leurs fonctions, à l'étude des vertus civiles et à écrire pour l'instruction publique les pensées que leur inspire leur amour pour les devoirs de l'homme et du citoyen. C'est ainsi qu'ils ont conçu et réalisé l'idée de l'*Almanach du républicain* dont ils joignent à cette lettre un exemplaire. Cet ouvrage est une galerie historique et philosophique des hommes célèbres de tous les siècles et de toutes les nations. Ils ont placé dans cette galerie des tyrans toutes les fois qu'ils leur ont paru devoir servir la liberté par l'horreur de la tyrannie et de la scélératesse. Dans cet ouvrage le jeune citoyen verra avec émotion les actes du républicanisme sévère de l'ancienne Rome, de Sparte et d'Athènes. Placés à côté des traits héroïques et plus admirables encore des républicains français, il rapprochera les hommes vertueux que des milliers de siècles avaient séparés, et ce rapprochement le rendra fier d'être français; il n'en apprendra que mieux à chérir la République. Si cet ouvrage paraît digne, d'après les intentions des auteurs de graver dans le cœur de la jeunesse quelque idée de la vertu qui fait la base du gouvernement républicain, ils demandent que la Convention leur ordonne l'envoi d'un certain nombre d'exemplaires pour les Sociétés populaires; ils auraient fait eux-mêmes les frais de cet envoi si la nullité de leurs moyens pécuniaires ne leur laissait d'autre puissance que d'offrir à la patrie leurs travaux et leurs veilles».

JACQUIN, ex.-secrét. de la bibliographie nationale, au Comité d'instruction publique, actuellement rédacteur du *Journal de la République française*;

DUPIN, secrét. gal. au Départ^t.

(1) P.-V., XXXVI, 75. *J. Mont.*, n° 163.

(2) F^{17A} 1010^A, pl. 5, p. 3169. Voir J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du comité d'instruction publique*, Tome IV, p. 540, 557, 634.